

## Concours A/L et B/L 2027

### Les territoires d'Outre-mer français

Le nouveau programme est une question de géographie régionale intitulée « les territoires d'Outre-mer français ».

Ce programme entend mettre en lumière des espaces qui ne sont en général abordés par les concours de l'enseignement supérieur qu'en marge de questions thématiques portant sur la France. Il s'agit donc d'amener, pour une fois, les candidates et candidats à s'intéresser de façon approfondie aux questions géographiques que soulèvent les douze territoires énumérés à l'article 72-3 de la Constitution française : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, La Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) et les îles de Wallis-et-Futuna.

Au-delà d'une meilleure connaissance de ces territoires qu'il espère promouvoir avec ce programme, le jury souhaite également encourager une analyse autonome de ces espaces qu'il s'agit d'appréhender pour eux-mêmes et dans leurs contextes régionaux, et pas seulement dans leur relation à la France hexagonale. A ce titre, il encourage une réflexion critique sur la catégorie d'« Outre-mer » qui tend à homogénéiser des réalités très diverses tout en maintenant ces espaces dans une position périphérique. L'analyse de ces espaces doit considérer les hiérarchies et structures héritées des périodes coloniales et la manière dont elles déterminent en partie les organisations socio-spatiales contemporaines. Elle doit en même temps porter une attention particulière aux dynamiques endogènes de chacun de ces territoires qui, par-delà leurs points communs, ont des trajectoires singulières.

Les territoires d'Outre-mer français possèdent tout d'abord des statuts juridiques et des organisations politiques pour partie dérogeant avec malgré tout de nettes variations d'un territoire à l'autre. Entre les départements et régions d'outre-mer (DROM), les collectivités territoriales uniques (CTU), les collectivités d'outre-mer (COM) et les statuts particuliers des TAAF et de la Nouvelle-Calédonie, les modes de gouvernance sont différenciés et une plus ou moins grande latitude est laissée dans l'adaptation des lois voire dans la production de normes locales. De même, le droit communautaire distingue les « régions ultrapériphériques » (RUP) des « pays et territoires d'outre-mer » (PTOM), autant de statuts qui créent des variations dans la territorialisation des politiques européennes. Ces statuts propres aux territoires d'Outre-mer français sont le fruit d'un processus de décolonisation différencié – dont il faut connaître les principaux jalons historiques – qui se poursuit encore aujourd'hui et font l'objet de contestations voire de conflits. Il est donc attendu des candidates et candidats qu'ils connaissent les spécificités institutionnelles de ces territoires et leurs effets spatiaux, par exemple en termes d'aménagement ou de propriété foncière, mais aussi les débats qui les entourent et les contre-projets politiques qui peuvent en émaner.

Les sociétés ultramarines présentent des caractéristiques spécifiques liées aux histoires enchâssées du peuplement de ces espaces – de la colonisation aux mobilités contemporaines – qui alimentent des dynamiques démographiques très contrastées – vieillissement et décroissance démographique pour certains contre croissance démographique et immigration fortes pour d'autres. Il est attendu des candidates et candidats qu'ils sachent caractériser les conséquences spatiales de ces dynamiques (étalement urbain, déprise, mobilités

quotidiennes...). Les sociétés ultramarines sont aussi caractérisées par de fortes inégalités, en particulier liées à des processus de racialisation, qui influencent la répartition du pouvoir économique, politique et symbolique. Ces inégalités se manifestent par des écarts d'accès aux ressources comme l'emploi, le logement, l'eau, l'énergie, les transports ou les services publics ; elles organisent des modes d'habiter, des pratiques spatiales et des savoir-faire des populations. Elles alimentent aussi un sentiment d'injustice sociale et des mobilisations, souvent cristallisées autour de la vie chère, des situations de monopole économique ou des inégalités avec la France hexagonale. Ces mouvements expriment également des revendications en matière de reconnaissance identitaire, culturelle et linguistique, qui peuvent déboucher sur des formes de reconnaissance institutionnelle ou de patrimonialisation. Ils révèlent des formes d'engagement politique propres aux sociétés d'Outre-mer, oscillant entre demande d'égalité réelle et aspirations à une plus grande autonomie voire à l'indépendance.

Longtemps réduites à une relation quasi-exclusive avec la France hexagonale, les économies des territoires d'Outre-mer sont restées peu connectées à leur environnement régional et connaissent une forte spécialisation autour de quelques activités (économie de la plantation, tourisme, défense, extraction minière, etc.). Les systèmes productifs façonnent les aménagements, les structures de l'emploi, les mobilités, les paysages et les environnements ultramarins. Les formes de mises en valeur de ces territoires ont des impacts sur les écosystèmes ultramarins et ont entraîné des pollutions durables à l'origine de différents scandales sanitaires. Ces dégradations environnementales interviennent dans des écosystèmes terrestres et marins particulièrement vulnérables au changement global. Le réchauffement climatique a renforcé la survenue de phénomènes météorologiques violents qui, dans certains territoires, s'ajoutent à la prégnance du risque sismique et volcanique et obligent les populations comme l'Etat à s'adapter. Les écosystèmes ultramarins font toutefois l'objet d'une surveillance renforcée de la part de la communauté scientifique en même temps qu'ils ont pu justifier la mise en œuvre de politiques de protection environnementale poussées pouvant aller, dans certains territoires, jusqu'à la sanctuarisation.

Ces territoires, qui sont des espaces d'intervention de l'Etat par des politiques publiques sectorielles, sont aussi des espaces d'ancrage de la souveraineté française à l'échelle mondiale. Ils représentent 97% de sa zone économique exclusive et lui assurent une présence militaire dans quatre des cinq océans. L'implantation de sites et de personnels militaires dans les Outre-mer participe à structurer un réseau de points stratégiques pour les forces françaises tout en ayant, localement, des effets sur les territoires et leurs habitants. Aux côtés des forces de l'ordre, cette présence militaire joue également un rôle à échelle régionale dans la répression de différents illégalismes mais aussi de certains mouvements sociaux et des circulations migratoires. Enfin, si certains territoires d'Outre-mer se trouvent au cœur de tensions diplomatiques avec les Etats voisins, ils permettent également à la France de renforcer ses coopérations internationales avec des pays tiers et des organisations régionales non-européennes.

« Les territoires d'Outre-mer français » constituent donc un programme riche et actuel qui doit permettre de conjuguer différentes facettes de la géographie et sur lequel existe une littérature scientifique conséquente. Pour conclure, le jury se permet de préciser qu'en raison du choix de programme pour l'écrit, il ne donnera pas de sujets relatifs à l'un ou l'autre des territoires susmentionnés à l'oral.